

## Plateforme internationale pour une gestion durable des déchets solides dans les grandes villes des pays en développement

### NOTE DE RECOMMANDATION

## Composter : une solution écologique et économique

### I. Le constat

Les déchets ménagers des villes en développement sont généralement constitués d'une part importante de déchets de cuisine, restes de repas ou déchets de jardinage : ceux-ci représentent souvent entre 60 et 80 % du poids des déchets. Les déchets des marchés sont également riches en déchets organiques (légumes et fruits avariés, épluchures, litières d'animaux des marchés au bétail...). Ces déchets sont très polluants : ils attirent les animaux, vecteurs de maladies, ils sont source de pollution pour les eaux de surface et les nappes phréatiques et leur décomposition en décharge s'accompagne d'émission de gaz à effet de serre inflammable et de nuisances olfactives pour le voisinage. Trouver des solutions pour le traitement des déchets organiques est donc un point crucial pour l'assainissement de la ville et pour la lutte contre le réchauffement climatique.

### II. La problématique

Il existe dans la plupart des villes en développement un secteur dynamique de recyclage de certains déchets ayant une valeur marchande (métaux, plastiques durs, récipients, verre...). En revanche, la majorité des déchets, composée de déchets organiques, d'emballages et de sable n'est pas récupérée. Les communes dépensent un budget important pour la gestion de ces déchets, notamment pour leur collecte, leur transport en dehors des zones d'habitation pour leur mise en décharge finale.

Organiser le recyclage des déchets en ville peut être un moyen pour les communes de réduire le budget de transport et de mise en décharge des déchets ménagers. Le compostage est un processus simple de recyclage des déchets organiques permettant d'obtenir un produit utilisable en agriculture (compost) qui enrichit le sol et donne des récoltes de qualité. Un climat chaud et humide est particulièrement favorable pour le compostage rapide des déchets.

Le compostage peut être à la fois réalisé par les ménages à partir de leurs propres déchets, à petite échelle dans les quartiers ou de façon semi-industrielle dans des unités de tri-compostage. Dans ce dernier cas, le tri peut également permettre de séparer et de recycler d'autres déchets valorisables : sable, sachets plastiques, verre, papiers-cartons...

#### Les impacts positifs du compostage sont nombreux :

- En réduisant les quantités de déchets à mettre en décharge, le compostage permet à la collectivité de réaliser des économies de transport et d'enfouissement, d'autant plus importantes que le site de compostage est proche des zones de production des déchets.
- En recyclant des déchets polluants, le compostage évite les principaux impacts environnementaux négatifs cités plus haut.
- L'activité de compostage semi-industrielle (10 000 t de déchets traités par an) est techniquement relativement simple et permet la création de nombreux emplois pour des personnes peu qualifiées (environ 50 personnes).
- Le compost est un produit sain et utile pour les agriculteurs : il enrichit les sols, donne des récoltes de qualité et il permet de réduire l'utilisation d'engrais chimiques importés.

En revanche, la vente du compost ne couvre généralement pas à elle seule les frais liés à l'activité d'une plateforme de compostage. La collectivité doit donc contribuer financièrement à son fonctionnement.

### III. La position de la Plateforme Re-Sources

La valorisation des déchets par compostage est une opportunité pour les villes pour améliorer la gestion des déchets.

Le compostage individuel (par les ménages) est une option qui doit être encouragée parce qu'elle réduit les déchets à la source. Cependant, pour en assurer la maîtrise par les ménages, cette solution induit des coûts importants de sensibilisation, qui doit être reconduite plusieurs fois pour avoir un effet à grande échelle.

Le coût du compostage collectif est normalement à la charge de la collectivité, d'autant que cela peut s'avérer plus économique que le coût de transport et d'enfouissement des déchets s'il est réalisé proche des zones de production de déchets. Il est donc nécessaire de bien étudier la localisation du/des site(s) de compostage.

En l'absence de prise en charge de la gestion des déchets par la collectivité, les habitants peuvent éventuellement s'organiser pour gérer de petites plateformes de compostage de quartier de manière communautaire et bénévole.

Le compostage est une solution pertinente lorsque la composition des déchets ménagers montre qu'il y a plus de 40% de matière organique. Il est intéressant de faire traiter en priorité les déchets les plus riches en matière organique (déchets de marché, déchets verts...) par les sites de compostage. Le tri des déchets organiques par les ménages ou les commerces est également souhaitable (pour une meilleure qualité du compost et faciliter le travail) mais pas obligatoire, car il est toujours possible de trier les déchets en mélange. A chaque situation, il existe des solutions techniques adaptées.

Il est nécessaire de prévoir une équipe de vulgarisation et de commercialisation pour faire connaître puis vendre le compost et éventuellement d'autres sous-produits du tri-compostage. La vente permet de réduire le coût du traitement pour la collectivité, mais ne permet pas de le réduire à zéro. La collectivité peut également utiliser le compost pour ses propres besoins (espace vert...).

Le compost produit doit être de bonne qualité pour être vendu. Un accompagnement technique doit être assuré pour la mise en place du/des site(s) de compostage et pour développer la demande des agriculteurs pour ce produit.

### IV. Les recommandations à l'intention de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé

#### Cible I : Autorités nationales, autorités communales

- ⇒ Etudier la mise en place du compostage comme une solution possible de traitement des déchets.
- ⇒ Prendre en charge le coût du traitement des déchets par compostage.
- ⇒ Utiliser le compost pour les besoins de la commune (espaces verts...) ou dans des programmes nationaux de réhabilitation des sols.
- ⇒ Abolir les distorsions de concurrence entre les fertilisants chimiques et le compost (subventions ou taxes).

#### Cible II : Secteur privé

- ⇒ Pré-collecteurs et collecteurs peuvent être également opérateurs de sites de compostage.
- ⇒ Un accompagnement technique par des personnes qualifiées est nécessaire pour le démarrage de l'activité.

#### Cible III : Partenaires techniques et financiers

- ⇒ Accompagner les collectivités dans le développement du compostage par la réalisation des études préalables, le financement des infrastructures et des équipements de compostage et une subvention au démarrage (notamment durant la période de développement de la commercialisation des produits).